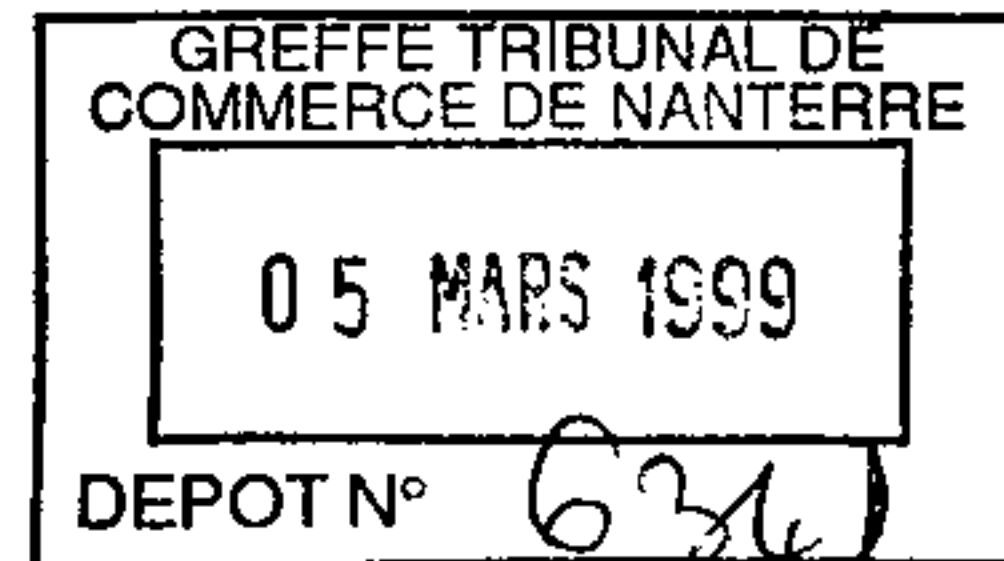


« PIERRE ETOILE GESTION »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 50 000 Frs
SIEGE SOCIAL : 77 Rue Marcel Dassault
92100 BOULOGNE
R.C.S. NANTERRE B 398 540 740

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 FEVRIER 1999



L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,

le 18 février à 19 heures

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée « PIERRE ETOILE GESTION » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

La séance est présidée par la Gérante, Mme LE DRET Christine.

Une feuille de présence a été émargée par les associés lors de l'entrée en séance. Cette feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Gérante permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la majorité requise. L'assemblée régulièrement constituée peut donc valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des fonctions de gérant de Mme Christine LE DRET ;
- Nomination de Messieurs Patrick LE DRET et Franck DELIBEROS aux fonctions de gérants en remplacement de Mme Christine LE DRET ;
- Pouvoirs, formalités, publicité ;
- Questions diverses ;

La Présidente donne lecture de son rapport et des résolutions, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote :

A large handwritten signature is followed by several smaller initials and marks, including 'Pne' and a vertical line with a hook.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission des fonctions de gérant au 1er Mars 1999 de Mme Christine LE DRET et la remercie pour les services rendus à la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Mme Christine LE DRET : Messieurs Patrick LE DRET et Franck DELIBEROS aux fonctions de gérants.

Il est précisé que l'entrée en fonctions des deux co-gérants est à compter du 1er mars 1999.

Ces derniers acceptent cette nomination et remercient l'assemblée de leur apporter toute sa confiance pour la gestion de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire d'une copie de procès-verbal constatant cette délibération pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture a été signé par la gérante démissionnaire et les nouveaux gérants, une feuille de présence ayant été émarginée lors de l'entrée en séance.

*Don pour acceptation
des fonctions de gérant*

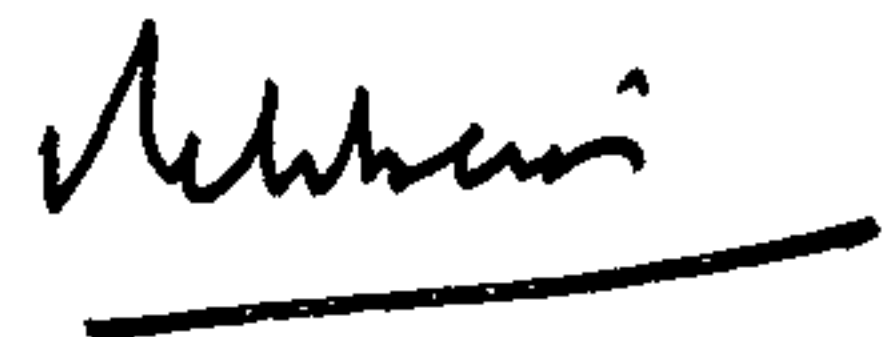
Christine LE DRET



Patrick LE DRET



Franck DELIBEROS



par R. Cheppes

